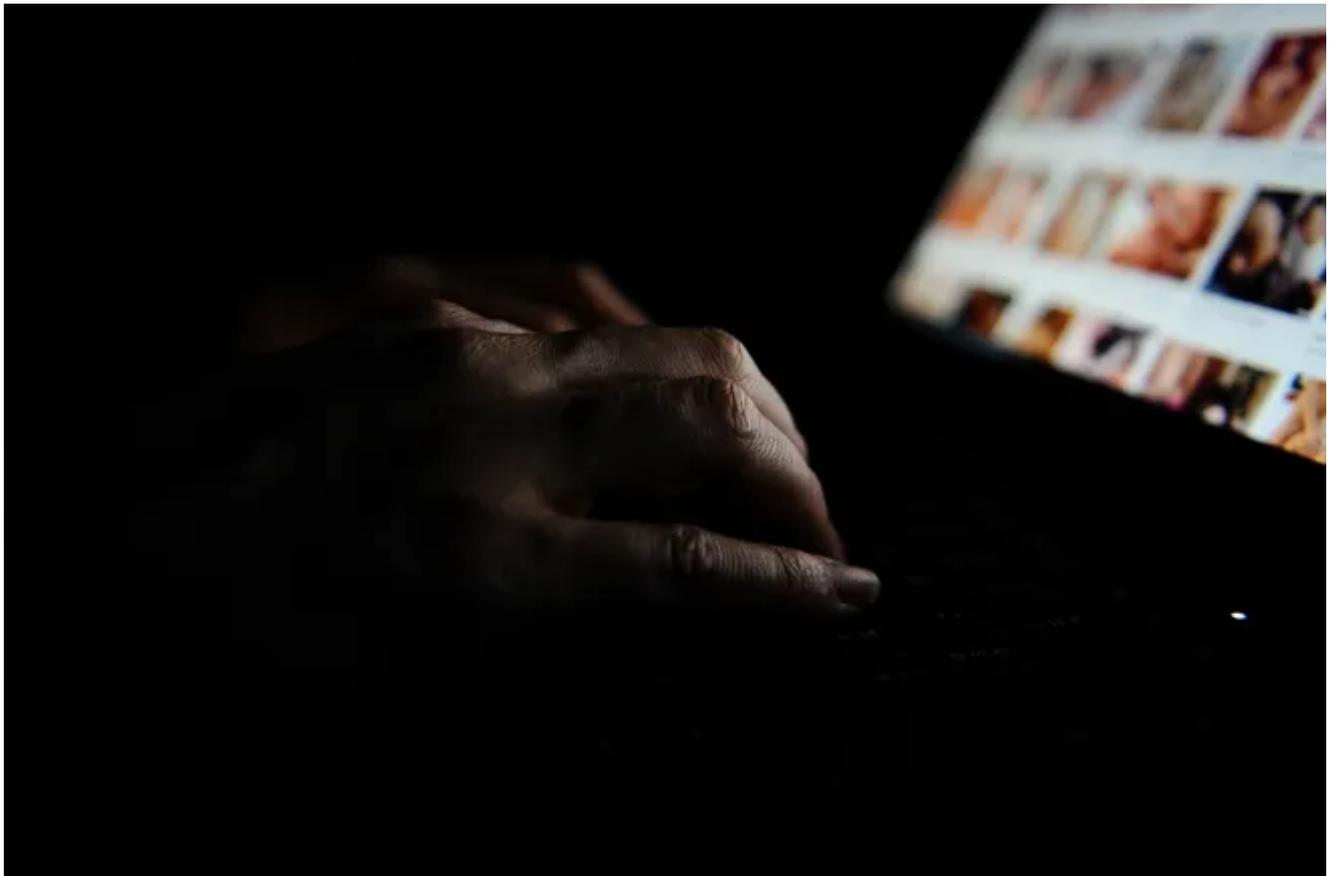


## Justice

# Le pédophile avait piégé une adolescente sur Internet, dans le Puy-de-Dôme : quatre ans de prison ferme

Article réservé aux abonnés

Publié le 12/08/2022 à 18h07 | Olivier Choruszko



Un homme de 38 ans a été condamné pour avoir jeté son emprise sur une jeune Puydômoise, via les réseaux sociaux, lui faisant subir un enfer.

*Roblox* est un jeu vidéo en ligne très prisé des adolescents. En juin dernier, une Puydômoise de 12 ans y fait la connaissance d'un garçon de 13 ans, nommé Enzo. Du moins, elle pense qu'il s'agit d'Enzo, 13 ans... Derrière ce profil, se cache en réalité un homme de 38 ans aux funestes intentions.

## Elle est menacée de mort

Très vite, les échanges affectueux via Snapchat virent aux sollicitations sexuelles les plus sordides. Le troublant petit ami lui demande une foule de photos d'elle dénudée, selon une mise en scène digne des plus abjects films pornographiques.

Quand elle refuse, les menaces de morts fusent, en des termes particulièrement grossiers et violents. Enzo se dit aussi prêt à diffuser les images auprès de tous ses petits copains. Le cyber-harceleur va jusqu'à pirater les comptes Snapchat de sa victime pour mieux la surveiller. Elle est prise dans un piège infâme...

---

### A lire aussi :

*Condamné pour des agressions sexuelles sur un petit garçon dans le Puy-de-Dôme : "Une enfance partiellement gâchée"*

---

Jusqu'à ce que sa maman, découvrant les faits, alerte les gendarmes. Le prédateur est rapidement démasqué. Chez lui, en dépit de tentatives pour effacer toutes traces, les enquêteurs retrouvent une foule d'images pédopornographiques, dont près de 400 clichés de l'adolescente.

Deux mois après, le voilà jugé dans le cadre d'une comparution immédiate. À l'audience, l'évocation de la pression et des violences subies par l'adolescente est à peine soutenable.

« C'était tous les jours, tous les jours, toutes les nuits. Vous lui avez volé son enfance. Elle n'était qu'un objet pour assouvir vos fantasmes. »

**ISABELLE FERRET, PRÉSIDENTE DE L'AUDIENCE**

Maître Caroline Bénézit, avocate de la partie civile, songe à la maman. « Que l'on se mette à sa place quand elle découvre l'in vraisemblable ! » Et bien sûr à la jeune victime. « Comment va-t-elle se reconstruire ou se construire tout court ? »

Le prévenu, l'air hagard, écoute sans ciller. Il a tout reconnu, dès son interpellation. « Je sais que c'est grave mais je me disais, c'est à travers le téléphone, ce n'est pas dangereux », ânonne-t-il. « Je n'avais pas conscience de ce que je faisais. Je regrette tellement... »

---

### **A lire aussi :**

[Un pédophile condamné à 7 ans d'emprisonnement par le tribunal de Tulle](#)

---

Son casier judiciaire laisse le tribunal plus que perplexe. Ce père de famille, dont les enfants ont été placés, a déjà été condamné pour agressions sexuelles sur mineurs. L'expert psychiatre qui l'a examiné fait état d'une personnalité inquiétante et dangereuse. Et pour Me Caroline Bénézit, « s'il n'est pas passé à l'acte, c'est uniquement parce qu'il a été empêché. »

## La défense cherche à comprendre

« Il est bien passé à l'acte », précise Laure Lehugeur au parquet. « Le législateur ne fait pas de différence entre un contact physique et un contact par écran interposé. C'est abominable ce que vous avez fait subir à

cette gamine. »

Le qualificatif est aussi employé par Maître Charlène Lambert, en défense. Mais pour l'avocate clermontoise, « il faut comprendre ce qui s'est passé pour prévenir la récidive. » Son client ? Un homme « isolé » socialement et « pauvre » émotionnellement.

« C'est un pédophile, c'est un malade, il ne s'est pas rendu compte de ce qui se passait. Il faut trouver des moyens pour qu'il contrôle ses pulsions. »

**MAÎTRE CHARLÈNE LAMBERT, AVOCATE DU PRÉVENU**

Michel Tissières se dit prêt à suivre tous les soins nécessaires. Conformément aux réquisitions de Laure Lehugeur, il écope de quatre ans de prison ferme, avec maintien en détention, et d'un suivi socio-judiciaire de dix ans. Il a l'interdiction définitive d'exercer une activité avec des mineurs.

***Olivier Choruszko***

CLERMONT-FERRAND JUSTICE PUY-DE-DÔME

**LIRE PLUS D'ARTICLES**